PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le treize octobre à 20H30,
Le conseil municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de M. le Maire, Jacques TRONCY.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Date de convocation du conseil municipal : 05 octobre 2026
Etaient présents : M. Jacques TRONCY – M. Yves TAMIN – Mme Chantal ROTA - M. Cyril GROULARD - Mme Gwénaëlle RADAIS-TRONCY - Mme Chantal CHARRONDIERE - M. Frédéric SAYROUX – M. Nicolas BONNAUD - Mme Marie-Laure HERCÉ - Mme Angélique PAPON - M. Julien ROLLET - M. Romain GACON – Mme Julie LAFFONT-DUPUY – M. Dylan MARTIN
Excusée : Patricia VERNISSE donne procuration à Chantal CHARRONDIERE
Formant la majorité des membres en exercice.
Secrétaire de séance : Angélique PAPON

Le procès-verbal du 08 septembre 2026 est approuvé à l'unanimité.

DELEGATIONS AU MAIRE

Le Maire rend compte des décisions intervenues par délégations :

√ Avenant 02 au bail précaire de M. BOURNEZ Damien portant sur la mensualisation de son loyer pour une durée d'un an à compter du 01.10.2026. (Décision 06/2026).

√ Attribution du logement F3 au 1er étage de l'immeuble situé 203 route de Vivans à Mme GODARD Stella à compter du 01.10.2026, pour un loyer mensuel de 457.58€ hors charges (Décision 07/2026).

√ Encaissement indemnités GROUPAMA d'un montant de 294.18€ dans le cadre du sinistre survenu le 25.09.2026 / bris de glace tracteur RENAULT (Décision 08/2026).

Deux déclarations d'intention d'aliéner (DIA) sans exercice du droit de préemption communal sont renoncées :

- N°09/2026, réceptionnée le 08 septembre 2026, parcelle AB 52 – adresse 176, route de Paris, surface totale de 450 m² au prix de 55 000.00€,
- N°10/2026, réceptionnée le 16 septembre 2026, parcelle AB 17 – adresse 383 route de Paris, surface totale de 260 m² au prix de 35 000.00€.

√ A l'unanimité, le Conseil Municipal fait valoir son droit de préemption sur la parcelle ZB 21 « Les Bardons sud » - délaissé DIRCE pour un montant de 1 240.00€ (3 547 m²).

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

RESTITUTION DES TRAVAUX DES COMMISSIONS

Un retour est réalisé sur les sujets traités au sein des commissions municipales et en particulier la commission travaux et le groupe de travail Communication (site internet, bulletin municipal).

√ Les travaux du programme de voirie 2026 (chemin Pétillat et route Ariolica) sont terminés et ont été exécutés par l'entreprise COLAS TPCF. Les employés communaux doivent maintenant mettre de la terre sur les accotements.

Les travaux prévus « chemin de la Tannerie » sont repoussés en novembre.

Le pont de la Salle est terminé (travaux faits par la DIR) et il est désormais réouvert à la circulation aujourd'hui.

EUROVIA sera missionné pour faire la réfection de la « rue du cimetière » (40 % pris en charge par la roannaise de l'eau). Les travaux sont prévus avant la Toussaint.

Le groupe de travail circulation-sécurité a étudié les résultats de comptage de flux de circulation et de vitesses sur les axes Rue Antoinette Grimaud, Route de Crozet et Route de Vivans avec le constat de vitesses excessives. Un plan de mesures adaptées sera finalisé d'ici la fin de l'année après un déplacement sur site.

√ Les fenêtres et les portes de la mairie sont terminées. Les peintures restent à faire. Le projet de réfection du rez-de-chaussée de la mairie avec réaménagement de l'accueil/climatisation est à l'étude avec la participation d'un architecte. Des entreprises ont été sollicitées pour des travaux de climatisation de l'école (abaisser les plafonds, brasseurs d'air, etc.). Des devis sont en cours pour remplacer des projecteurs de la scène de la salle ERA. La VMC collective, les luminaires dans les bureaux et une chaudière seront remplacés prochainement à la Gendarmerie. Les travaux prévus sur la toiture de l'ancienne mairie auront du retard.

√ Un premier rendez-vous aura lieu demain en mairie pour la conceptualisation du nouveau site internent. Des devis sont en cours pour la réalisation du bulletin municipal.

TRAVAUX

PROJET D'AMENAGEMENT DE LA COUR D'ÉCOLE (MISSION ESQUISSES, ESTIMATION FINANCIÈRE, LEVÉ TOPOGRAPHIQUE)

Délibération n°2026/66

La Municipalité envisage l'aménagement de la cour de l'école Claudie Haigneré, située à l'entrée de l'établissement et représentant une surface d'environ 1 100 m².

Afin que le Conseil puisse se prononcer sur un projet bien défini et une programmation de travaux ainsi qu'un plan de financement, il est proposé de recourir à une mission d'études de faisabilité (2 scénarios avec esquisses et estimations financières) confiée au cabinet REALITES.

La proposition d'honoraires s'élève à 3 200.00€ HT, soit 3 840.00€ TTC.

A cela s'ajoutera un plan topographique réalisé par M. Thierry COULETTE – géomètre expert pour un montant de 720.00€ TTC.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Sollicite une étude de faisabilité pour l'aménagement de la cour de l'école,**
- **Missionne le cabinet REALITES pour ce faire et approuve la proposition d'honoraires susmentionnées,**
- **Dit que les crédits sont prévus au budget primitif 2026, article 2031/Chapitre 20 – section investissement.**

CONSTITUTION GROUPES DE TRAVAIL

Délibération n°2026/67

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Pour rassembler tous les éléments nécessaires à des décisions du Conseil Municipal à venir, il y a lieu de constituer des groupes de travail sur les sujets suivants :

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

- Démarche Village fleuri,
- Besoins, configuration d'une salle de taille intermédiaire, localisation, stationnement, etc.
- Projet cour d'école.

CONSIDÉRANT que la mise en place de groupes de travail dédiés permettra d'associer les membres du conseil municipal, et éventuellement des professionnels ou même des administrés pour formuler des propositions concrètes,

Deux premiers groupes de travail sont ainsi constitués :

√ Salle intermédiaire

Frédéric SAYROUX, Gwénaëlle RADAIS-TRONCY, Yves TAMIN, Chantal ROTA, Chantal CHARRONDIERE, Cyril GROULARD, Angélique PAPON, Julie LAFFONT-DUPUY, Julien ROLLET et Romain GACON - élus

√ Fleurissement – Village Fleuri

Yves TAMIN, Julien ROLLET, Gwénaëlle RADAIS-TRONCY, Frédéric SAYROUX - élus
Patrick PAPON, Philippe BOUILLER, Alain MOUTET, Patrick MOSNIER – habitants

En ce qui concerne la cour de l'école, les élus souhaitent attendre d'avoir le résultat de l'étude de faisabilité du cabinet REALITES. Il est évoqué que ce dossier soit étudié avec la commission scolaire en concertation avec les enseignants et les parents d'élèves.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide de créer les deux groupes de travail susmentionnés,**
- **Approuve leurs compositions,**
- **Donne délégation au Maire pour réaliser toutes les formalités.**

ADHESION COMPETENCE SIEL POUR LA MAINTENANCE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Délibération n°2026/68

Aussi bien pour la prestation de maintenance courante que pour la perspective d'une programmation pluriannuelle du passage en LED des nombreux points lumineux restants encore à moderniser, la proposition d'adhésion au SIEL avec les engagements de prestation et du financement qui en résultaient, est présentée aux élus.

M. TAMIN rend compte aux élus des chiffres des points lumineux sur le territoire : leur état et leur implantation. Il informe les élus également que l'adhésion à la maintenance de l'éclairage public entrainera l'adhésion de la commune au marché de fournitures d'électricité au SIEL (actuellement seuls les deux gros points de livraison y sont associés, à savoir le groupe scolaire et le complexe sportif de La Pacaudière). Enfin, il précise que la SPIE réalisera des travaux fin 2026 sur l'éclairage public de la commune. L'ensemble des interventions seront facturés au SIEL début d'année 2027.

M. TRONCY ajoute que la commune de La Pacaudière est une des seules communes du Département qui n'adhère pas encore à ce service dans le secteur.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir la maintenance des installations d'éclairage public de la commune,

Considérant qu'afin de répondre aux besoins exprimés par les collectivités, le SIEL Territoire d'énergie Loire adapte régulièrement cette compétence qui inclut :

- la maintenance des installations d'éclairage public,
- la réalisation de travaux neufs (sous maîtrise d'ouvrage du SIEL TE)
- et la gestion de l'énergie.

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

Considérant qu'en vertu des statuts du SIEL TE, notamment l'article 2.2.1.3 relatif à la compétence optionnelle « Éclairage public, éclairage extérieur performant, et signalisation lumineuse routière » et les articles 4.3.1 relatif aux conditions de reprise et 4.3.2 relatif aux conditions financières de cette reprise :

- La compétence optionnelle « Eclairage Public » est prise pour une durée illimitée avec une période initiale de 6 années incompressibles.

A l'issue des 6 premières années, la commune peut délibérer pour ne plus adhérer à cette compétence optionnelle.

- En cas de sortie de la compétence, les participations de l'année N+1 correspondront au reste à charge lié à la part de la consommation de l'énergie de l'année N ; la commune devra également rembourser 1/10 du montant du géo-référencement réalisé sur son territoire par année restant à courir sur les 10 années calendaires d'amortissement dudit géo-référencement, ce jusqu'à la dixième année écoulée ;
- La participation annuelle relative à la maintenance est inscrite en section budgétaire Fonctionnement ; certaines dépenses pouvant cependant être inscrites dans la section investissement (travaux neufs, etc.)

Considérant que le transfert de compétence nécessite la mise à disposition comptable des ouvrages concernés ; que la commune reste toutefois propriétaire, le SIEL TE n'étant que gestionnaire du réseau et des ouvrages pendant la durée de l'adhésion. A ce titre, le SIEL TE règle les factures d'électricité consommée par les ouvrages mis à sa disposition, souscrit les abonnements correspondants et est maître d'ouvrage de l'ensemble des travaux sur le réseau d'éclairage public.

Considérant que dès lors, les sinistres créant un dommage au matériel d'éclairage public ou au réseau sont gérés par le SIEL TE avec, lorsque le tiers est identifié, une récupération des sommes dues auprès de ce dernier ;

Considérant que le montant des contributions est évolutif selon les contributions fixées annuellement par le Comité syndical et sont inscrites dans le tableau des contributions pour l'année n+1 transmis à chaque adhérent.

Vu le guide de la compétence optionnelle « Eclairage public » annexé à la présente délibération ;

Julien ROLLET ne prend pas part au vote.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 14 voix POUR :

- **Décide d'adhérer à compter du 1er janvier 2027, à la compétence optionnelle « Eclairage Public » mise en place par le SIEL-TE, dont le contenu est décrit en annexes**
- **Décide de choisir les options suivantes pour la maintenance des installations :**
  - **sur les voies publiques,**
  - **sur les sites et monuments,**
  - **sur les terrains de sports.**
- **Décide de mettre à disposition du SIEL TE les ouvrages correspondants pour la durée de l'adhésion**
- **Décide que le SIEL TE assurera la mise à jour des plans pour le suivi des installations d'éclairage public**
- **Dit que la commune s'engage à verser les participations annuelles correspondantes aux options choisies, selon les contributions fixées annuellement par le Syndicat, inscrites dans le tableau de contributions pour l'année n+1, transmis à chaque adhérent**
- **Dit que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets 2026 et suivants.**

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

AFFAIRES SCOLAIRES

PROJET D'ÉVOLUTION DE L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE (PARTENARIAT AVEC AJSL ET AFR)

Délibération n°2026/69

La Municipalité envisage d'étoffer l'accueil périscolaire à partir de cette rentrée afin de proposer aux enfants inscrits à la garderie des animations éducatives. Il est précisé que l'effectif à la garderie est stable par rapport à l'an dernier. Cette expérimentation est réalisée en collaboration avec les ATSEM et ce, jusqu'à la fin de l'année 2026 dans un premier temps.

Pour ce faire, la Commune a souhaité s'associer avec les acteurs locaux afin d'enrichir ces activités périscolaires.

L'AJSL peut intervenir 2 fois par semaine du 02.11 au 17.12.2026, les lundis pour les PS au CP et les jeudis pour les autres élémentaires (20€ par intervention, soit 280.00€ pour la période donnée).

Familles rurales propose de mettre à disposition sa ludothèque et l'organisation d'atelier de loisirs créatifs pour confectionner des décors de noël pour les différents spectacles de fin d'année, tous les vendredis. Les différentes autorisations sont déjà réalisées et ventilées auprès des familles.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve cette expérimentation et valide le devis de l'AJSL,**
- **Mandate le Maire pour signer tout document produit à cet effet,**
- **Dit que les crédits sont prévus au Budget primitif, section fonctionnement.**

Les élus seront sollicités au conseil municipal de janvier pour renouveler ce programme d'animations périscolaires sur la seconde période 2026/2027.

Enfin, un stock de jeux intérieurs et extérieurs sera mis en place.

SUBVENTION 2026/2027 AU DEGEL

Délibération n°2026/70

Vu la délibération n°2026/14 portant sur l'ensemble des subventions communales attribuées au titre de l'année 2026,

L'association DEGEL sollicite la Commune pour le versement de la subvention 2026/2027 avant fin 2026 et non en avril 2027 pour des raisons de trésorerie.

Les effectifs de l'école Claudie Haigneré étant de 88 élèves à la rentrée 2026/2027, le montant de la subvention allouée est de 528.00€ (88 élèves x 6€).

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide de verser par anticipation la subvention 2026/2027 à l'association du DEGEL pour un montant de 528.00 €,**
- **Mandate le Maire pour signer tout document produit à cet effet,**
- **Dit que les crédits sont prévus au Budget primitif, article 65748 – subvention de fonctionnement.**

CONVENTIONS RASED 2026-2029

Délibération n°2026/71

Il y a lieu d'approuver la convention qui lie la Commune de Renaison, commune mandataire, et seize autres communes du secteur pour le fonctionnement de l'intervention d'une psychologue scolaire auprès d'élèves en difficultés sur la période 2026 à 2029 inclus, à raison de 10.00€ par classe chaque année et de 35.00€ par classe une fois sur la période pour le renouvellement des tests psychologiques.

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Souhaite renouveler les conventions RASED (maître d'adaptation et psychologue scolaire) pour les quatre années scolaires sus mentionnées,**
- **Mandate le Maire pour signer tout document produit à cet effet,**
- **Dit que les crédits sont prévus au Budget primitif, article 6281 – concours divers.**

CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT POUR L'EXPERIMENTATION DU PARCOURS AGORA JEUNESSE (COLLEGE JEAN PAPON)

Délibération n°2026/72

Le parcours Agora est une initiative du Conseil Départemental et du Collège, sans incidence financière pour les Communes qui sont simplement appelées à soutenir le projet d'activités citoyennes, culturelles, etc. destinées au secteur rural.

M. le Maire donne les grandes lignes du projet de convention envoyé par le Collège Jean Papon.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve le partenariat entre le Département de la Loire, la Commune de La Pacaudière et le Collège Jean Papon dans le cadre de l'expérimentation du parcours AGORA JEUNESSE,**
- **Autorise le Maire à signer la convention et tout document produit à cet effet.**

HABITAT - LOGEMENT

LOTISSEMENT LA TREILLE : MODIFICATION DE LA GRILLE DES TARIFS DE VENTE DES PARCELLES, RELANCE DE LA COMMERCIALISATION

Délibérations n° 2026/73 et 74

Vu la délibération n°2023/71 portant sur la première grille de prix de vente des terrains à lotir du Lotissement La Treille,

Considérant qu'un seul terrain a été vendu depuis,

Il y a lieu de prendre des initiatives pour relancer la commercialisation, en dépit d'un contexte socio-économique peu favorable. Une nouvelle grille de tarification de vente des parcelles, dont les montants sont revus à la baisse, est présentée au Conseil.

Mme CHARRONDIERE présente les baisses des tarifs appliquées à la grille initiale. L'effort total réalisé par la commune est de 47 000€ mais les élus espèrent ainsi attirer la population.

Lot	Tarif initial 2023 (TTC/m²)	Proposition 2026 (TTC/m²)
1	Parcelle vendue	
2	65.00€	55.00€
3	65.00€	55.00€
4	65.00€	55.00€
5	60.00€	50.00€
6	56.00€	48.00€
7	58.00€	50.00€
8	56.00€	48.00€
9	52.00€	45.00€
10	56.00€	48.00€
11	54.00€	45.00€
12	54.00€	45.00€
13	60.00€	50.00€
14	60.00€	50.00€

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Adopte la nouvelle grille tarifaire de vente des lots du Lotissement La Treille, telle que détaillée sur le document annexé à la délibération, et susmentionnée,**
- **Dit que la TVA sur marge est prise en compte et fera l'objet d'une déclaration trimestriel à l'issue de chaque vente,**
- **Donne délégation au Maire pour signer tout acte produit à cet effet.**

Par ailleurs, il convient de déterminer les conditions d'un recours à un professionnel de la commercialisation.

Cette mission était jusqu'à maintenant confiée à MON HABITAT.COM. La convention de mandat étant terminé aujourd'hui, les élus ont retenu l'IMMO DU SORNIN à La Pacaudière.

Les honoraires d'agence s'élèvent à 3 500.00€ TTC à chaque parcelle vendue (sans exclusivité).

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Missionne L'IMMO DU SORNIN pour la commercialisation des lots du Lotissement La Treille,**
- **Donne délégation au Maire pour signer tout acte produit à cet effet,**
- **Dit que les crédits sont prévus au Budget primitif.**

Enfin, la Commune devra concevoir un plan de communication et de promotion du Lotissement très prochainement.

FINANCES

DECISION MODIFICATIVE 03/2026 BUDGET COMMUNAL

Délibération n°2026/75

Il s'agit de la dernière décision modificative du Budget 2026 sans impact sur l'équilibre général, permettant d'intégrer et d'ajuster les dépenses et recettes qui se sont précisées pour cette fin d'année 2026 et notamment :

√ les études et esquisses pour le projet d'aménagement de le cour de l'école,
√ une écriture spécifique et le règlement des frais notariés dans le cadre de l'échange des terrains avec l'Ets LAVENIR fait en 2025,
√ des provisions pour l'étang de Picamot et la climatisation des bâtiments publics,
√ la refonte du site internet de la Commune
√ la prise en compte de la subvention de la Fédération Française de Tennis et les deux subventions 2026 du Conseil Départemental.

INVESTISSEMENT DEPENSES

Article 2031/21 :	+ 5 000.00€
Article 2051/21 :	+ 4 000.00€
Article 2111/21 :	+ 1 052.00€
Article 21352/21 :	+ 10 000.00€
Article 21578/21 :	+ 1 000.00€
Article 231/21 :	+ 20 000.00€

Le total des dépenses à ajouter se porte donc à 41 052.00€.

√ Afin d'équilibrer la section, il est nécessaire d'enlever des crédits aux articles suivants :

Article 2131/21 :	- 20 000.00€
Article 2152/21 :	- 20 000.00€
Article 2184/21 :	- 1 052.00€

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

INVESTISSEMENT RECETTES

Article 1323/13: +10 098.00€
Article 1322/13: + 5 000.00€
Le total des recettes à ajouter au Budget 2026 se porte donc à 15 098.00€.

√ Afin d'équilibrer la section, il est nécessaire d'enlever des crédits aux articles suivants :
Article 1641/16 : - 15 098.00€

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve la décision modificative 03/2026 susmentionnée,**
- **Donne délégation au Maire pour signer tout document produit à cet effet,**
- **Dit que les crédits sont prévus au budget communal 2026.**

RENOUVELLEMENT PASS'SPECTACLE 2026/2027 - COMPLÉMENT

Délibération n°2026/76

Vu la délibération n°2026/65 portant sur la participation financière de la commune au dispositif PASS' SPECTACLE pour l'année 2026/2027,

L'association Jeunesse et Sports sollicite de nouveau le Conseil, dans le cadre du dispositif du Pass'Spectacle Ados, afin d'aider un quatrième jeune Pacaudois à assister à des spectacles théâtraux (55.00€ par jeune pour mémoire).

M. le Maire donne lecture aux élus de la liste des bénéficiaires pour cette édition.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Participe financièrement au dispositif pour un montant de 55.00€ par jeune et dans la limite de quatre jeunes pour l'année 2026/2027,**
- **Dit que les crédits sont prévus au budget primitif 2026, article 65888 – « Autres charges diverses de gestion courante » - service « Aide sociale ».**

QUESTIONS DIVERSES

√ **NORD ROANNAIS FOOT**

Le Maire donne lecture aux élus de la lettre adressée par les co-présidents du Club, argumentant en faveur d'un terrain synthétique. Du débat qui s'instaure, ressort la perplexité liée au coût de l'investissement (1 millions d'euros) et à l'incertitude sur l'obtention d'un niveau significatif de subventions. La réflexion est à poursuivre, y compris en explorant des solutions alternatives (hybride, forage, réserve d'eau autorisée, etc.).

√ **Présentation de la semaine mémorielle du 7 au 15/11/26 (version définitive)**

Le samedi 07 novembre – Célébration des 400 ans de la Marine Nationale :

∞ 10H30 place du Petit Louvre / Cérémonie de remise du Fanion à la préparation militaire marine de Roanne

∞ 11H45 square du souvenir / Cérémonie du souvenir avec dépôt de gerbes

∞ 12H00 salle ERA / ouverture de l'exposition des maquettes navales militaires de l'association des Officiers-mariniers.

Commémoration du 11 novembre 1918

∞ Le 10 novembre 2026 à 11H00 square du souvenir / dédié à la transmission de la Mémoire aux jeunes, avec la participation des 250 collégiens Jean Papon, le Conseil Municipal des Jeunes et l'école Claudi Haigneré

∞ Le 11 novembre 2026 à 11H00 à l'église avec cérémonie et recueillement, dépôt de gerbes au monument aux morts

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

Du 09 au 15 novembre 2026 - Commémoration de la Bataille de Verdun
∞ Salle ERA Exposition, photos, plaques, matériels consacrés à la première guerre mondiale
∞ Salle ERA Conférence le 14 novembre 2026, à 17H00 avec M. Jacky NARDOUX - historien

√ **Agenda des manifestations et des réunions**
∞ 17.10.2026 à 11H00 en mairie : installation du Conseil Municipal des Jeunes (2 lycéens, 4 collégiens et 6 élèves de CM2)
∞ 23.10.2026 à 9H00 : RDV avec le SDIS pour faire l'état du réseau bornes incendie (une réunion avec la Roannaise de l'eau sera prévue ensuite).
∞ 26.10.2026 à 14H00 en mairie : Réunion avec les commerçants
∞ 05.11.2026 après-midi (heures à préciser) : visite de M. le Préfet à La Pacaudière
∞ 13.11.2026 : Remise des diplômes collège Jean Papon Salle ERA
∞ 12.12.2026 à partir de 18H00, place du petit Louvre : Fete des lumières avec Feux d'artifices au stade.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 22H45.

Le Maire,
Jacques TRONCY

MAIRIE LA PACAUDIERE * 42310 *

Le secrétaire de séance,
Angélique PAPON

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355